

République Française

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du CCAS de Montanay

Séance du 19 mars 2024

Membres

En exercice: 13 Présents: 8

Votants: 8

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre à 18h30, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 4/03/2024

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Patrice COEURJOLLY, Jean-Pierre BARLET, Philippe COMBET, Jean-Pierre BERNARD, Nicole ROUX, Agnès DUPERRAY

Pouvoir: Néant

Absents excusés: Guylène SELIN, Nicole PICHAT, Martine DEGOUT, Odile CHALANDON,

Serge TARGHETTA,

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

Délibération n° CA 2024-05 Adoption du budget 2024

Monsieur le Président donne lecture du projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	28 769.71 €	28 769.71 €
Section d'investissement	0	0
Total	28 769.71 €	28 769.71 €

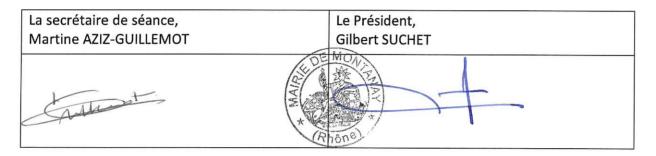
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M57,

Article 1 : Approuve le budget primitif 2024 tel que présenté et dont le détail est annexé à la présente décision.

Article 2 : Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacun des sections

A Montanay, le 21 mars 2024



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration, Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif

Mis en ligne le: 23/23/2024